



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

P A R I S
TERRES D'ENVOL

Le contrat
« Engagements
Quartiers 2030 » de
Paris Terres d'Envol



PRÉAMBULE DU CONTRAT

Page 3

1

SUR QUOI AGIR

Les priorités pour les quartiers

Page 6

Axe 1 - Des quartiers de droit(s) : accès aux droits, inclusion, lutte contre les discriminations

- Un accès aux droits facilité pour chacun
- Des habitants inclus dans la société

Axe 2 - Des quartiers d'épanouissement : éducation, santé, sport et culture

- Des bases solides pour s'épanouir durablement : éducation et parentalité
- Un meilleur accès à la santé, à la pratique sportive et à la culture

Axe 3 - Des quartiers des possibles : travail et participation au développement économique

- Accomplissement par le travail : des parcours réussis et positifs vers et dans l'emploi
- Des quartiers de l'initiative et de l'activité économiques

Axe 4 - Des quartiers de liens : logement, cadre de vie, intégration urbaine

- Des quartiers apaisés et conviviaux : cadre de vie, logement, tranquillité et sécurité
- Des quartiers et des habitants intégrés dans la ville : mobilité, désenclavement, échanges

2

COMMENT AGIR ?

Les moyens d'avoir le plus d'impact possible

Page 15

- Rechercher en premier lieu la **mobilisation du droit commun**
- S'appuyer sur les **projets associatifs pour renforcer et accompagner l'impact du droit commun**, et non s'y substituer
- Inscrire **les habitants au cœur de l'action** grâce à des pratiques de participation souples et réalistes
- Faire de la **transition écologique une opportunité** pour répondre aux problématiques des habitants et des quartiers.
- Renforcer la **collaboration avec les entreprises et les acteurs privés** au service des habitants des quartiers
- **Evaluer l'action et prendre du recul** pour s'assurer de son efficacité

3

AGIR SUR LE TERRAIN

Des projets de quartiers vivants et partagés

Page 29

Préambule

« Quartiers 2030 » : une politique de la ville renouvelée

Un nouveau contrat pour aller plus loin, en tenant compte des enseignements des années passées

La politique de la ville, ces dernières années, se déployait sur la base des « **contrats de ville** » conclus en 2015 dans le cadre de la mise en œuvre de la loi « Lamy », qui reste le cadre en vigueur (voir page suivante). Ils ont fait l'objet d'évaluations à l'échelle nationale et à l'échelle de Paris Terre d'Envol*, qui ont montré de nouveaux besoins pour la politique de la ville des années à venir :

- ✓ Remettre le **quartier au centre du jeu** : privilégier ce lieu pour identifier les problématiques et élaborer les réponses adaptées, en lien avec les habitants et les acteurs de terrain
- ✓ Respecter la **valeur de chaque échelle, celle des communes**, où les liens se font entre les quartiers, les populations, les projets et les services publics du quotidien. Elaboré et animé à l'échelle du **territoire Paris Terres d'Envol**, le **contrat « Engagements Quartiers 2030 »** doit favoriser les modes coopératifs pour valoriser **des initiatives porteuses** et **l'interpellation** des grands partenaires et financeurs.

En tenant compte des enseignements issus des évaluations des précédents contrats de ville, le présent **contrat « Engagements Quartiers 2030 »** constitue le **socle** de l'action collective des partenaires au service des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Paris Terre d'Envol pour les 6 ans à venir (avec revoyure à 3 ans), sur la base des principes suivants :

- **Prioriser l'action autour d'un nombre limité d'orientations, en réponse aux enjeux particuliers du territoire et en cohérence avec les grands sujets de la mobilisation nationale « Quartiers 2030 »** notamment : l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la sécurité et la tranquillité publique, la transition écologique, la santé, la lutte contre les discriminations, la cadre de vie.
- **Garantir la bonne mise en réseau et la mobilisation de tous les acteurs qui ont les clés pour agir autour de ces priorités.**
- **Faire évoluer les modes de participation citoyenne** pour, en souplesse, s'assurer que **les habitants dans leur diversité sont pleinement partie-prenante** des politiques et actions publiques déployées dans leur quartier, et que **leur participation est suivie d'effet.**

* Contribution du CNV, évaluation globale du RNCRPV (échelle nationale), évaluation Thémis 2023 (échelle Paris Terres d'Envol).

Préambule

« Quartiers 2030 » : une politique de la ville renouvelée

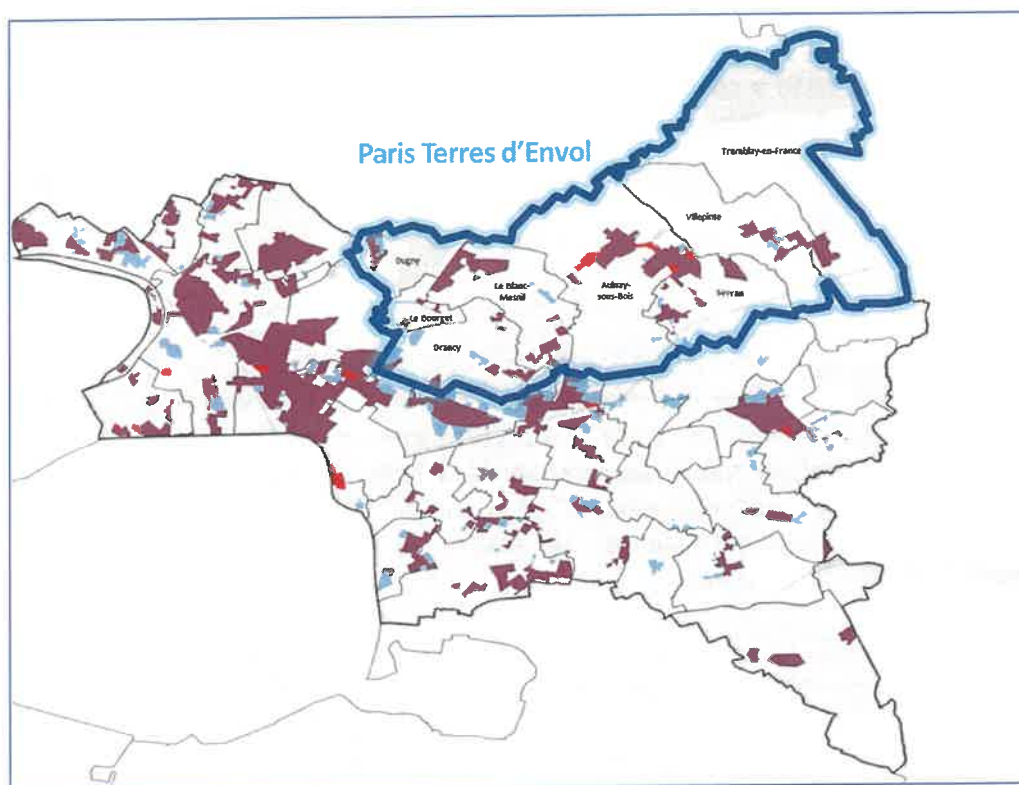
Le cadre juridique de la politique de la ville et du contrat de ville

Vu la loi dite « Lamy » n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains de la secrétaire d'Etat chargée de la ville

Une nouvelle géographie prioritaire pour tenir compte de réalités qui ont changé



L'évolution de la géographie prioritaire en Seine-Saint-Denis, de 2014 à 2024

- Limites des quartiers prioritaires en 2024
- Limites des quartiers prioritaires en 2014
- Limites communes des quartiers prioritaires de 2014 et 2024
- limites des communes

Luca Lejeune, Profession Banquier.
Sources : ANCT, Todo Data, IGN.
Janvier 2024

Important : Données 2024 téléchargées via flux vectoriel depuis sig.ville.gouv.fr. Ces données ont été téléchargées en attendant la publication officielle des données.

Sur la base des dynamiques sociales et urbaines observées ces dernières années dans les différents quartiers, la géographie prioritaire a évolué et a été redessinée répondant aux réalités de terrains.

Préambule

« Quartiers 2030 » : une politique de la ville renouvelée

Une nouvelle géographie prioritaire pour tenir compte de réalités qui ont changé

Les quartiers de la politique de la ville de Paris Terres d'Envol

Quartiers	Villes	Situation
Cité Du Nord - Butte	Drancy	
Paul Vaillant-Couturier Allende-Neruda		
Quartier Pasteur	Le Blanc-Mesnil	<input checked="" type="checkbox"/> Entrants
Duclos-Sausset		
Balagny	Aulnay-Sous-Bois, Sevran	
Les Beaudottes Savigny		
Quartier Salengro - Gaston Roulaud - Centre Ville	Bobigny, Drancy	
Quartiers La Muette - Village Parisien	Bobigny, Drancy, Le Blanc-Mesnil	
Quartier Avenir Parisien	Drancy	
Abreuvoir - Bondy Nord - Bondy Centre - Pont-De-Bondy - La Sablière - Secteur Sud	Le Blanc-Mesnil, Bobigny, Bondy, Noisy-Le-Sec	
Quartiers Economie - Les Oiseaux	Le Blanc-Mesnil, Drancy	
Secteur Nord Pont-Yblon	Le Blanc-Mesnil, Dugny	= Maintenus
Secteur Gare - Aviatic		
Secteur Saint-Nicolas - Guynemer - Gai Logis	Le Bourget	
Franc Moisin - Cosmonautes - Cristino Garcia - Landy	Paris, Saint-Denis, Pantin, La Courneuve, Bobigny, Aubervilliers, Drancy	
Montceux - Pont Blanc	Sevran	
Rougemont	Sevran, Aulnay-Sous-Bois	
Tremblay Grand Ensemble	Tremblay-En-France	
Parc De La Noue - Picasso - Pasteur - Europe - Merisiers	Villepinte	

Source : Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, liste sous réserve d'éventuelles modifications ultérieures des intitulés des quartiers en fonction des usages locaux.

La mobilisation des parties prenantes au cœur de l'élaboration du contrat

La méthodologie d'élaboration du contrat s'appuie sur une **mobilisation large des parties prenantes** - élus, techniciens et services des villes, de l'Etat et de l'EPT, acteurs du territoire, habitants - afin de co-construire les priorités du nouveau contrat et d'élaborer des projets de quartier directement liés au terrain. Elle aboutira à :

- ✓ **L'adoption le 26 février 2024 de la partie socle territoriale du contrat**, qui intègre les priorités partagées par les communes pour les quartiers et les leviers à activer pour avoir le plus d'impact
- ✓ **La déclinaison communale** des spécificités locales par voie d'avenant avec chaque commune de l'EPT Paris Terres d'Envol

1

SUR QUOI AGIR

Les priorités pour les quartiers

Les priorités pour les quartiers

AXE 1 – DES QUARTIERS DE DROIT(S) : ACCÈS AUX DROITS, INCLUSION, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Priorité - Un accès aux droits facilité pour chacun

Quelques données emblématiques des fragilités et disparités :

- A l'échelle nationale, **36 % des personnes ayant droit au RSA (revenu de solidarité active) n'effectuent pas les démarches pour le percevoir.**
- Paris Terres d'Envol compte **28,8% de foyers à bas revenus*** contre 27,3% à l'échelle départementale (**dont le Revenu par Unité de Consommation (RUC) est inférieur à 60 % du RUC médian*).
- Le **taux d'allocataires* dont au moins 50% des ressources proviennent des prestations CAF est de 31% sur Paris Terres d'Envol** contre **23% en Ile de France** (**rapporté au nombre total d'allocataires*).
- Le **taux de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire est de 17% sur Paris Terres d'Envol** contre **10% en Ile de France.**

Source : Portrait social des EPT de la Seine-Saint-Denis octobre 2022

Le **non-recours aux droits est une difficulté majeure rencontrée dans les quartiers**, au regard de nombreuses fragilités économiques et sociales qui y sont concentrées. **Ses causes sont multiples:**

- ✓ **Difficultés d'accès à l'offre de services** existante qui peuvent être liées à des caractéristiques géographiques des quartiers (enclavement, éloignement des structures...) et à des **fragilités des habitants** d'accès direct à l'offre, notamment **l'illettrisme, l'illectronisme** ou encore la **barrière de la langue**.
- ✓ **Vulnérabilités des habitants des quartiers**, notamment en termes de compréhension du système de droits, du fonctionnement de l'Etat de droit et du système juridique et institutionnel.
- ✓ **Barrières psychologiques** : malgré des situations de précarité importantes, la méconnaissance des dispositifs, et parfois la peur d'être stigmatisé, sont des freins au recours aux droits.
- ✓ **Difficulté de lisibilité de l'offre de services** : de multiples acteurs de proximité interviennent aujourd'hui sur le champ de l'accès aux droits, ce qui pose la question de leur lien, de la connaissance du « qui fait quoi » pour permettre à tout professionnel d'être en capacité d'orienter les personnes vers le bon interlocuteur.
- ✓ **Révolution numérique et digitalisation des démarches** : un « aller sans retour » accéléré ces dernières années avec la crise sanitaire et l'évolution ultra-rapide des technologies, qui bouleverse les relations entre les administrés, les professionnels et les citoyens.

Les objectifs à horizon 2030

- **Augmenter la connaissance par les habitants de l'offre de services publics, mailler et outiller les acteurs** de l'accès aux droits pour **réduire drastiquement le non recours**, notamment en renforçant et en accompagnant le développement d'actions de proximité (exemples : « aller vers », travail avec les ASF, etc.).
- Avoir l'assurance que tous les habitants des quartiers ont **les clés pour réaliser, en autonomie leurs démarches**, en particulier numériques en s'appuyant notamment sur les acteurs de proximité.
- **Augmenter l'accompagnement de l'apprentissage du français** pour les étrangers résidants en France depuis plus de 5 ans

Les priorités pour les quartiers

AXE 1 – DES QUARTIERS DE DROIT(S) : ACCÈS AUX DROITS, INCLUSION, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Priorité - Des habitants acteurs de la société

Quelques données emblématiques des fragilités et disparités :

En 2023, la préfecture de la Seine-Saint-Denis a conduit une étude sur les discriminations vécues et perçues par les habitants du département (Source : ARESVI). Il en ressort que :

→ **72% des répondants déclarent avoir été victimes de discriminations au cours de leur vie** et 78% disent avoir été témoin d'au moins un acte discriminatoire au cours des 12 derniers mois (78%).

→ L'espace public et les transports sont les premiers lieux de discrimination cités (81%), suivis de l'emploi – recherche d'emploi et dans l'emploi - (78%), suivis des services publics administratifs et de police (36%). 80% des jeunes interrogés disent par ailleurs avoir été victimes de discriminations à l'école ou au sein de leur établissement scolaire.

→ 61% des répondants disent avoir été victimes de discrimination en raison de leur origine, **28 % des personnes interrogées déclarent avoir été victimes de discrimination en raison de leur quartier d'habitation.**

→ 60% des personnes qui déclarent avoir subi des discriminations ne « font rien » après avoir été discriminées.

Le portrait social des EPT de la Seine-Saint-Denis 2022 montre en outre que :

→ **28% des ménages** de Paris Terres d'Envol sont des **personnes vivant seules.**

→ **24% des habitants** de Paris Terres d'Envol sont de **nationalité étrangère**, contre **14,5% en Ile de France.**

La lutte contre les discriminations, et la compréhension des rouages de la société constituent des conditions d'inclusion et d'intégration dans la vie sociale et républicaine. Ils sont à consolider au regard :

- ✓ Des **discriminations** qui sont un enjeu important. Vécues et ressenties par les habitants, et parfois directement connectées avec leur quartier d'origine, elles renforcent les freins rencontrés par les habitants des quartiers dans leur quotidien : recherche d'emploi, de logement, lien social, accès à la santé, accès aux loisirs et à l'espace public (notamment pour les femmes), etc.
- ✓ Des **discriminations territoriales qui surviennent en dehors et au sein du département** : habiter en Seine-Saint-Denis, quel que soient les critères de discrimination induit de nombreuses discriminations systémiques au sein du département dans le domaine de l'éducation, de la santé ou encore des loisirs mais également en dehors du département, notamment dans le domaine de l'emploi. Ces discriminations reposent en partie sur des représentations négatives du département.
- ✓ Du **sentiment de repli sur soi voire de défiance vis-à-vis des institutions** conduisant notamment à un exercice de la citoyenneté dégradé. Les nouveaux usages numériques présentent à la fois des opportunités pour mieux s'exprimer et s'informer et des risques (addictions, cybercriminalité, harcèlement, fake news et embrigadement, etc.) qui appellent une action forte en matière d'éducation aux médias, aux écrans, au numérique et à l'information.

Les objectifs à horizon 2030

- **Conforter la justice de proximité** et développer des actions visant à informer les victimes de discriminations sur leurs droits.
- **Contribuer à lutter contre les différentes formes de discriminations**, notamment les logiques de stigmatisation territoriales, qui freinent les parcours de vie et d'inclusion des habitants.
- **Etendre le plus largement possible l'éducation à la citoyenneté**, et donner au plus grand nombre les clés pour comprendre la société d'aujourd'hui et y apporter sa contribution.

AXE 2 – DES QUARTIERS D'ÉPANOUISSEMENT : ÉDUCATION, SANTÉ, SPORT ET CULTURE

Priorité - Des bases solides pour s'épanouir durablement : éducation et parentalité

Quelques données emblématiques des fragilités et disparités :

- ➔ Le taux de 15 à 24 ans* sans diplôme qualifiant (sans diplôme ou titulaires au plus du BEPC- * qui ne sont pas en cours de scolarité) s'élève à **28,9%** à l'échelle du territoire, contre 27,8% à l'échelle du département et 20,8% à l'échelle de l'Île-de-France.
- ➔ La part des familles monoparentales parmi les familles est de **29,9%** à l'échelle de Paris Terre d'Envol et 29,2% à l'échelle de l'Île-de-France.
- ➔ La part des **habitants de moins de 20 ans est de 29,7%** sur le territoire contre 25,6% à l'échelle de l'Île-de-France.

Source : Portrait social des EPT de la Seine-Saint-Denis octobre 2022

Les enfants et les jeunes du territoire sont exposés à de nombreux freins cumulatifs à leur bonne réussite éducative : décrochage scolaire précoce, écart entre le taux de scolarisation du territoire et celui de l'Île de France qui se creuse, faible indice de positionnement social et mixité sociale dans la majorité des établissements scolaires, surreprésentation de familles monoparentales - en particulier de mères seules dans le foyer.

Pour les lever, il sera important d'être attentifs à :

- ✓ **l'ensemble du parcours des enfants / des jeunes** depuis les premières années, centrales pour l'acquisition de compétences cognitives et sociales, jusqu'à l'âge adulte.
- ✓ **l'environnement quotidien de l'enfant et du jeune** :
 - Tenir compte des problématiques rencontrées par les enfants en dehors de la sphère scolaire : logement inadapté, difficultés économiques du foyer, problèmes de repères, de sommeil, d'attention, ou d'acquisition de langage, difficultés linguistiques, violences intrafamiliales, etc.
 - Agir pour favoriser la réussite éducative passe par un faisceau d'actions et doit nécessairement rassembler tous ceux qui concourent à leur socialisation (parents, professionnels de l'éducation, associations...).
- ✓ **la diversité des savoir-faire et savoir-être** des enfants, acquis dans le cadre scolaire et extrascolaire : confiance en soi, valorisation des compétences informelles et linguistiques, compétences psycho-sociale, etc.
- ✓ **la parentalité** : répit parental, rupture de l'isolement, compréhension du système scolaire, accès aux soins, modes de gardes, prévention des conduites à risque des enfants, etc.

Les objectifs à horizon 2030

- ➔ Garantir la **continuité entre temps à l'école et temps hors scolaire** des enfants afin d'**assurer la réussite de l'enfant dans tous les aspects de sa vie**.
- ➔ **Impulser des actions d'appui à la parentalité** : outillage aux différentes étapes, ouverture de l'école aux parents et appropriation des codes de l'école (de la maternelle au supérieur).
- ➔ **Poursuivre la généralisation des Cités Éducatives**.

Les priorités pour les quartiers

AXE 2 – DES QUARTIERS D'ÉPANOUISSEMENT : ÉDUCATION, SANTÉ, SPORT ET CULTURE

Priorité - Un meilleur accès à la santé, à la pratique sportive et à la culture

Quelques données emblématiques des fragilités et disparités :

- A l'échelle nationale, **45% des habitants des quartiers prioritaires déclarent au moins un problème de santé** : diabète, asthme, dépression, hypertension artérielle, etc.
- Le taux de bénéficiaires de la C.S.S parmi la population protégée CPAM est de **17,1%** à l'échelle du territoire contre 10,1% en Ile-de-France.
- En 2021, la part des équipements sportifs franciliens au sein des QPV s'élevait de 5% contre 49% des équipements situés dans un rayon de 1 500 m des QPV.

Sources : Portrait social des EPT de la Seine-Saint-Denis octobre 2022, Chiffres clés du sport, Institut paris région, 2023

La santé, définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme « état de complet bien-être physique, mental et social », et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité». L'OMS intègre de manière globale :

- ✓ La santé, à travers l'accès aux soins : manque de connaissance de l'offre existante sur le territoire et besoin du développement d'une offre et de parcours en réponse aux besoins des habitants (personnes âgées, femmes, enfants,...). La crise sanitaire a en outre mis en lumière l'aggravation de la santé mentale, notamment des jeunes, des personnes isolées, des personnes âgées avec des problématiques de « cercle vicieux » (anxiété, addictions, isolement...). Ce constat unanimement partagé par les acteurs de terrain pose la question de la prévention.
- ✓ Les caractéristiques du territoire qui posent également l'enjeu central de la santé environnementale, face aux expositions cumulatives aux différentes nuisances et pollutions qui impactent directement les habitants (sonores, de qualité de l'air intérieur et extérieur...), dans un territoire particulièrement exposé (quartiers à proximité des aéroports, réseaux ferrés, autoroutes,...). Le développement des enfants est mis à mal, en particulier ceux des ménages modestes, plus affectés car plus fragiles (étude DREES n°1292 janvier 2024).
- ✓ L'accès à la pratique sportive et à la culture qui s'intègrent pleinement comme leviers au service des parcours d'autonomisation et d'épanouissement des personnes, et pour développer la compréhension de l'autre et le vivre ensemble.

Les objectifs à horizon 2030

- **Renforcer l'accessibilité de l'offre de soins (lisibilité, maillage, orientation) et développer les parcours santé adaptés aux besoins des habitants des quartiers.**
- **Sensibiliser et contribuer à agir sur les principales causes « environnementales » des problèmes de santé** des habitants dans les quartiers du territoire : exposition aux pollutions et nuisances, alimentation, conditions de travail de déplacement, températures, etc.
- **Faire du sport et de la culture de vrais outils d'épanouissement et d'inclusivité** : modes d'expression, dépassement de soi, compréhension et respect des différences, etc.

Les priorités pour les quartiers

AXE 3 - DES QUARTIERS DES POSSIBLES : TRAVAIL ET PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Priorité - Accomplissement par le travail : des parcours réussis et positifs vers et dans l'emploi

Quelques données emblématiques des fragilités et disparités :

- En 2023, le **taux de chômage à l'échelle du département de Seine Saint Denis est de 10%** contre 7,2% à l'échelle nationale au 4^{ème} trimestre.
- Le **taux d'allocataires bénéficiaires de la Prime d'activité est de 31,4%** à l'échelle du territoire contre 30,4% à l'échelle du département et 27,4% à l'échelle de l'Île-de-France
- A l'échelle des QPV du territoire, la **part des demandeurs d'emploi avec un diplôme inférieur au BAC en 2022 est de 53%** contre 16% à l'échelle de l'EPT.

Sources : Portrait social des EPT de la Seine-Saint-Denis octobre 2022, Insee 2022, Pôle emploi, T4 2023.

L'emploi est perçu par les acteurs du territoire comme un des principaux leviers d'inclusion et d'autonomie des personnes : levier matériel et financier, d'inclusion sociale (réseau social, estime de soi) et d'épanouissement. Cela se traduit en particulier quand l'emploi permet l'acquisition de compétences ainsi que des perspectives de développement/progression et d'élévation de sa condition.

Force est de constater que le taux de chômage des habitants des quartiers reste élevé, malgré la proximité des quartiers du territoire avec des zones d'emploi dynamiques : 26 zones d'activités sur le territoire, 2 aéroports de renommée internationale, près de 30 000 entreprises implantées sur le territoire et plus de 140 000 emplois. De plus, on notera l'intervention de nombreux acteurs de l'emploi présent sur le territoire (France Travail, acteurs associatifs, etc.).

L'enjeu qui est à relever est celui des freins à l'emploi pour les habitants des quartiers :

- ✓ L'inadéquation offre / demande d'emploi liée à des évolutions sectorielles de l'économie et un niveau de qualification attendu pour les postes, qui est inadapté par rapport au profil des habitants.
- ✓ Les formes de discriminations à l'embauche qui peuvent être présentes, affectant certaines catégories de la population (jeunes, personnes issues de l'immigration, femmes, etc.), et pouvant être directement liées à l'adresse de domiciliation des candidats.
- ✓ Les freins « périphériques » à l'emploi, tels que le logement, la mobilité, la garde d'enfants, la santé ; qui sont particulièrement impactant au sein de quartiers enclavés sur le territoire.
- ✓ Une interaction/coordination entre les acteurs qui reste hétérogène : dans la conception des actions, dans l'aller vers, dans l'accompagnement global et coordonné des parcours, dans la mise en visibilité et en réseau de l'offre, etc.

Les objectifs à horizon 2030

- Renforcer les liens entre les acteurs de l'insertion, de l'emploi, de la formation et les acteurs de la politique de la ville, au service d'actions communes.
- Renforcer les liens entre les acteurs de l'emploi et les acteurs de terrain intervenant dans les quartiers, pour faciliter le repérage et l'orientation.
- Avoir identifié finement les principaux freins à l'emploi des habitants des quartiers de Paris Terres d'Envol et à facilité la levée de ces freins.
- Mobiliser les acteurs économiques du territoire au service de l'attractivité des métiers et des carrières et au service du maintien et de l'évolution dans l'emploi.

Les priorités pour les quartiers

AXE 3 - DES QUARTIERS DES POSSIBLES : TRAVAIL ET PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Priorité - Des quartiers de l'initiative et de l'activité économiques

Quelques données emblématiques des fragilités et disparités :

- ➔ Le **taux d'activité des 15-64 ans*** est de **71,6%** à l'échelle de Paris Terre d'Envol contre 76,4% à l'échelle de l'Île-de-France
- ➔ **1 habitant sur 10 des QPV seulement est dit « fortement exposé à l'entrepreneuriat »**** contre **1 Français sur 4** (indice entrepreneurial français de BPIFrance 2023).

Sources : Portrait social des EPT de la Seine-Saint-Denis octobre 2022, Insee 2022,

**Taux de personnes active, qui travaillent ou sont au chômage, de 15 à 64 ans sur nombre de personnes de 15 à 64 ans*

***l'exposition entrepreneuriale est une variable composite construite à partir du niveau d'expérience en tant que chef d'entreprise, de la présence de chef d'entreprise dans le cercle proche, du sentiment du répondant d'avoir été sensibilisé à la création ou gestion d'entreprise et du fait d'avoir aidé un proche dans un projet entrepreneurial.*

La **dynamique de croissance économique du territoire** constitue un levier et un effet d'entraînement pour agir et accompagner l'entrepreneuriat au sein des quartiers. Plusieurs orientations doivent permettre de mettre en mouvement ce potentiel :

- ✓ La **valorisation du quartier**, comme lieu « ressource » (de talents, de foncier, de partenaires publics et associatifs, etc.).
- ✓ L'appui à l'**émergence de projets entrepreneuriaux** des habitants des quartiers et dans les quartiers, ce qui impose de travailler sur :
 - L'**information et l'orientation des entrepreneurs** des quartiers, afin qu'ils soient dotés de l'ensemble des clés pour s'engager dans un projet entrepreneurial.
 - L'**accompagnement des projets d'entrepreneuriat** dans les quartiers, à travers notamment la mise en lien avec les acteurs économiques et financeurs du territoire.
 - La **mise en lumière et la valorisation des parcours entrepreneuriaux réussis** afin de lever les éventuelles barrières psychologiques.

Les objectifs à horizon 2030

- ➔ **Valoriser les quartiers comme atouts pour l'activité et l'attractivité économiques du territoire**, en lien avec les acteurs de développement économique et du monde de l'entreprises.
- ➔ **Encourager et faciliter les projets entrepreneuriaux des habitants des quartiers**, en lien avec les acteurs intervenant en la matière aux différentes échelles (BPIFrance, structures locales, etc.).

Les priorités pour les quartiers

AXE 4 - DES QUARTIERS DE LIENS : LOGEMENT, CADRE DE VIE, INTÉGRATION URBAINE

Priorité - Des quartiers apaisés et conviviaux : cadre de vie, logement, tranquillité et sécurité

Quelques données emblématiques des fragilités et disparités :

- A l'échelle de Paris Terre d'Envol, le **taux de ménages en logements sociaux est de 31%** contre 21,9% à l'échelle de l'Ile-de-France en 2019.
- Paris Terre d'Envol compte **60% de logements collectifs** et **40% de logements individuels**.
- La plupart des grandes copropriétés composées de plus de 200 logements sont situées dans les QPV et les quartiers qui font l'objet d'un programme de rénovation urbaine de l'ANRU. 14 dispositifs (OPAH et plan de sauvegarde) pour le redressement des copropriétés les plus fragiles sont actifs sur le territoire.
- Le taux de ménages en situation de **suroccupation est de 30%** sur le territoire Paris Terre d'Envol, c'est le troisième taux le plus élevé parmi les EPT de la Métropole.

Sources : Portrait social des EPT de la SSD oct 22, PLUI Paris Terre d'Envol, APUR, étude 2020, Rapport d'activité EPT, 2022

La qualité du cadre de vie est une condition importante du « vivre ensemble » et de l'épanouissement des habitants, reposant sur :

- ✓ **Des conditions d'habitat décentes et adaptées.** Le territoire compte un taux de suroccupation important, le troisième à l'échelle de la métropole du Grand Paris ainsi que des situations d'habitat dégradé : insalubrité, vétusté des logements, etc. Le contexte d'inflation et d'augmentation des coûts de l'énergie constitue en outre un enjeu important. Le territoire compte une part importante de logements pavillonnaires et de copropriétés dont certaines en grande difficulté.
- ✓ **Un accès aux lieux de convivialité et à des espaces végétalisés** (différencié et inégal selon les quartiers).
- ✓ **La tranquillité et la sécurité.** La prévention constitue à ce titre un levier activé pour lutter contre les incivilités (dépôts sauvages, problématiques de stationnement...) et prévenir la délinquance (rixes, trafic de stupéfiants, rodéos urbains..)

Au regard de ces enjeux, les parties prenantes ont identifié la nécessité de favoriser le partage et l'appropriation de l'espace public par l'ensemble des habitants. Cela passe par des aménagements qui touchent la voirie, le paysagement, le mobilier urbain, l'éclairage public, mais également l'animation des lieux d'échanges et de rencontres, facteurs d'animation et de convivialité ; en s'appuyant notamment sur les acteurs locaux de proximité (médiateurs, acteurs associatifs...).

Les objectifs à horizon 2030

- **Mettre en œuvre une démarche de gestion urbaine de proximité à l'échelle de chaque commune,**
- **Accompagner le redressement des copropriétés les plus dégradées,**
- **Accompagner l'exécution du programme de rénovation urbaine soutenu par l'ANRU,**
- **Avoir permis aux habitants de tous les quartiers de se (ré)approprier les espaces publics/commons :** en avoir fait des lieux de convivialité et d'animation, afin de contribuer à la lutte contre les incivilités et la délinquance, à côté des réponses attendues de la police et de la justice en la matière.

Les priorités pour les quartiers

AXE 4 - DES QUARTIERS DE LIENS : LOGEMENT, CADRE DE VIE, INTÉGRATION URBAINE

Priorité - Des quartiers et des habitants intégrés dans la ville : mobilité, désenclavement, échanges

Quelques données emblématiques des fragilités et disparités :

➔ Le territoire Paris Terres d'Envol compte **157 km de voiries cyclables**, c'est moins que les intercommunalités voisines (201 à Plaine Commune, 216 à Est Ensemble, 176 à Roissy Pays de France) à l'exception de Grand Paris Grand Est (128,1). Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est sont les deux EPT les moins dotés en voiries cyclables.

➔ Le territoire compte **7 millions d'usagers sur le réseau de transports publics**.

➔ Dans le cadre du Grand Paris Express, **9 nouvelles gares** sont prévues à l'échelle du territoire, dont 6 seront opérationnelles dès fin décembre 2026.

Sources : Institut Paris Région 2023, Paris Terre d'Envol (rapport d'activité EPT 2022)

De nombreux quartiers du territoire souffrent d'un enclavement important, lié aux caractéristiques urbaines et un aménagement de l'espace qui compte de nombreuses coupures (autoroutes, pistes aéroportuaires...). A ce dysfonctionnement, il faut ajouter un faible taux de couverture du réseau de transports collectifs (en 2016, le taux de couverture était le plus faible de la métropole du Grand Paris) et des zones encore trop éloignées des transports collectifs.

Ces **freins à la mobilité** impactent les habitants à plusieurs égards : sentiment d'être « abandonnés » par rapport au reste de la ville, difficultés d'accès aux services de proximité, difficulté pour accéder à l'emploi, etc. L'enclavement peut également être ressenti et intériorisé.

Dans le même temps, les habitants, y compris les jeunes, portent un attachement fort à leur quartier et à son identité, et parfois en sortent peu.

Les **différents chantiers** en cours dans le cadre des NPNRU et des programmes de rénovation urbaine au sens large, ainsi que les collaborations avec les bailleurs dans le cadre de la mobilisation de l'ATFPB constituent des leviers. Il s'agit de mettre en place des actions structurantes pour renforcer les liens entre les quartiers et le reste du territoire.

Les différents chantiers conduits dans le cadre du Grand Paris (émergence des pôles-gare et nouvelles dessertes à horizon 2025-2030) sont une opportunité pour repenser les flux entre les quartiers, leur accessibilité et leur attractivité, notamment par l'apport de nouvelles aménités.

Les objectifs à horizon 2030

➔ **Avoir participé au désenclavement des quartiers**, notamment en : (i) **accompagnant l'émergence des pôles gare en les ouvrant sur les quartiers** et (ii) en facilitant les flux dans les quartiers en favorisant tous les modes de déplacement.

➔ **Développer les échanges entre les quartiers politique de la ville et les autres quartiers**, en valorisant leurs richesses : parcours découverte, parcours culturels, actions mixant les populations des différents quartiers du territoire, etc.

2

COMMENT AGIR ?

Les moyens d'avoir le plus d'impact possible

Rechercher en premier lieu la mobilisation du droit commun

Le **premier moyen pour agir est la mobilisation du « droit commun »**. Il s'agit de toutes les politiques portées et déployées par les acteurs publics à différents niveaux (national, régional, départemental, métropolitain, local) qui sont supposées concerner toutes les populations, en quartier de la politique de la ville ou non.

Les difficultés plus criantes qu'ailleurs (non-recours plus marqué, fragilités sociales, dysfonctionnements urbain, ...) observées au sein des quartiers prioritaire de la politique de la ville **nécessitent, pour que les habitants puissent en bénéficier pleinement, d'adapter aux quartiers ces politiques de droit commun :**

- ✓ **Quantitativement** : dimensionnement des moyens à la juste hauteur des besoins ;
- ✓ **Qualitativement** : déploiement des façons de faire adaptées, parfois « sur mesure », innovantes, qui recherchent « l'aller vers » et l'autonomisation des habitants.

C'est donc tout un panel d'acteurs qui doit s'engager à mieux flécher et adapter leurs politiques et actions pour les quartiers (non exhaustifs) :

- ✓ Les **directions et services déconcentrés de l'Etat** portant et déclinant les différentes politiques sectorielles de l'Etat au niveau local : DRILH, DRIETS, DRIEAT, DSDEN, SDJES, DRAC, ARS, ...
- ✓ Les **institutions judiciaires** et les **forces de l'ordre**
- ✓ Les **collectivités territoriales et leurs groupements**, dont :
 - La **Région**, en particulier sur son action en matière de mobilités (via son opérateur Ile de France Mobilités notamment), de formation et apprentissage, de conditions de vie lycéennes, de lien aux grands acteurs économique et d'attractivité ;
 - Le **Département**, au titre de son chef de filât en matière de solidarités (insertion et RSA, accueil inconditionnel de proximité, services sociaux départementaux, aide à l'autonomie des personnes âgées et handicapés, etc.) et pour son action sur les conditions de vie au collège ;
 - La **Métropole du Grand Paris**, pour son action en matière d'aménagement équilibré ;
 - L'**Etablissement Public Territorial**, au titre de ses compétences en matière de développement économique, d'habitat, d'emploi et d'insertion, de développement durable, d'aménagement de gestion des déchets, ...
 - Les **Villes**, échelles de la proximité et de l'articulation entre toutes les politiques qui touchent le quotidien
- ✓ Les autorités de gestion des **fonds européens**, qu'il s'agit de mobiliser davantage pour les quartiers
- ✓ Les **agences, opérateurs et organismes publics nationaux** : CAF, CPAM, France Travail, Banque des Territoires, chambres consulaires, BPIFrance, ANRU, ANCT, CEREMA, ANAH, ADEME, etc.
- ✓ De grands acteurs sportifs et culturels, y compris hors du territoire (ex. Opéra de Paris, Cité des Sciences,...).

Rechercher en premier lieu la mobilisation du droit commun

Les politiques de logement en faveur des habitants résidant dans les quartiers politique de la ville de l'EPT Paris Terres d'Envol

Le **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**, engagé en 2014, concerne 34 projets en Seine-Saint-Denis.

Le renouvellement urbain a vocation à **modifier les quartiers en profondeur** en favorisant la mixité sociale, la diversification des logements et des bâtiments, le désenclavement des quartiers, en contribuant à **la transition écologique des quartiers** et à **l'efficacité énergétique des bâtiments**.

Les projets, portés par les établissements publics territoriaux, ont été examinés par le comité d'engagement de l'ANRU.

La contractualisation de ces projets se fait à deux niveaux :

- ✓ **Au niveau de chaque EPT**, par une « convention territoriale » portant sur les volets transversaux à l'ensemble des projets de l'EPT (ingénierie, reconstitution de l'offre de logements démolis, insertion sociale dans les chantiers, etc.) ;
- ✓ **Au niveau de chaque projet**, par une convention « quartier » décrivant les actions prévues et les modalités de financement, notamment les concours financiers de l'ANRU (en subvention ou en prêt).

L'enjeu majeur pour les années à venir est la **mise en œuvre opérationnelle des projets**, avec les points d'attention particuliers suivants :

- ✓ L'engagement des opérations et notamment leur **engagement financier** ;
- ✓ L'identification des **opérations de reconstitution de l'offre démolie**, et leur engagement financier et opérationnel ;
- ✓ Le **relogement des ménages** ;
- ✓ La tenue d'instances régulières à l'échelle des EPT et des quartiers pour s'assurer du **respect des délais** et **identifier les difficultés éventuelles** de compatibilité avec le calendrier NPNRU.

L'EPT Paris Terres d'Envol est **concerné par 6 projets NPNRU**.

Rechercher en premier lieu la mobilisation du droit commun

Les politiques d'aide alimentaire en faveur des habitants résidant dans les quartiers politique de la ville de l'EPT Paris Terres d'Envol

Les actions financées par l'Etat en matière d'aide alimentaire visent à apporter un soutien aux populations précaires et en difficulté.

Les actions soutenues font l'objet d'une programmation annuelle, et prennent des formes diverses :

- ✓ Actions pour les **publics à la rue ou hébergés à l'hôtel**, sous forme de **colis alimentaires, de repas ou de tickets-services**, avec une attention particulière aux produits infantiles ;
- ✓ **Cuisines collectives et tiers-lieux alimentaires** pour les ménages hébergés à l'hôtel ;
- ✓ **Épiceries sociales et solidaires** ;
- ✓ Le soutien aux **actions de distribution alimentaire** (distribution de colis alimentaires, fourniture de repas chauds, épiceries sociales...) vise les grandes associations, mais aussi des petites structures, de façon à mailler et couvrir l'ensemble du territoire et toucher le public le plus large possible ; les actions financées prennent aussi la forme de **maraudes alimentaires et food-trucks solidaires** pour mieux couvrir les « zones blanches » du territoire, de distribution en accueil de jour ;
- ✓ Actions de **lutte contre la précarité alimentaire des étudiants** : distribution de colis alimentaires et de kits d'hygiène, actions de sensibilisation (gaspillage alimentaire, éducation à l'alimentation, santé et bien-être) ;
- ✓ Des actions de même nature sont mises en place en direction d'autres publics, tels que les **femmes enceintes, jeunes mères isolées et personnes âgées isolées** ;
- ✓ Des actions de coordination des acteurs et de mutualisation des moyens afin de renforcer l'efficacité de l'action collective : **création d'une plateforme logistique alimentaire mutualisée visant à collecter et stocker des produits frais de qualité**, ainsi que des dons de grandes et moyennes surfaces, et à les livrer aux épiceries solidaires et associations.

L'annuaire Soliguide recense 140 dispositifs d'aide alimentaire sur le département.

Rechercher en premier lieu la mobilisation du droit commun

Les politiques d'éducation et de jeunesse en faveur des habitants résidant dans les quartiers politique de la ville de l'EPT Paris Terres d'Envol

1. Les programmes et dispositifs d'égalité des chances

1.1. Les stages de réussite scolaire

Le dispositif vise à renforcer ou entretenir les connaissances et les compétences travaillées au sein de la classe, dans un objectif de solide maîtrise des savoirs fondamentaux et dans le cadre d'un petit groupe d'élèves. Les stages sont organisés sur une partie des congés scolaires et sont ouverts aux élèves à partir du CP et jusqu'à la fin du collège.

Dans les écoles et établissements de l'EPT Paris Terres d'Envol, 295 stages ont été organisés au total en 2023, ce qui représente 2 438 élèves bénéficiaires.

1.2. L'opération École ouverte – Vacances apprenantes

Le dispositif permet d'accueillir dans les écoles et les établissements des élèves du CP à la Terminale, durant une partie des vacances scolaires et sur des journées entières, afin d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des actions de soutien scolaire et des activités culturelles, sportives et de loisirs.

Dans les écoles et établissements de l'EPT Paris Terres d'Envol, 2 048 écoliers, 271 collégiens et 82 lycéens ont été bénéficiaires en 2023. Des écoles ou établissements ont été ouverts dans 7 des 8 collectivités locales : Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Drancy, Dugny, Sevran, Villepinte.

Les lycéens de Brassens, à Villepinte ont par exemple développé leurs compétences socio-émotionnelles, à travers des activités d'interconnaissance mutuelle, d'éloquence et de découverte de métiers variés.

1.3. Petits déjeuners

Dans le cadre de la lutte contre la grande pauvreté, le dispositif « petits déjeuners » permet de répondre aux besoins nutritionnels de l'élève, la prise du petit déjeuner favorisant la concentration et le bien-être des élèves, facteurs de réussite scolaire. Financé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le dispositif peut concerner les écoles des réseaux d'éducation prioritaire et des quartiers de la politique de la ville ; le projet fait l'objet d'un partenariat entre l'Éducation nationale, la ville et les familles.

Dans les écoles de l'EPT Paris Terres d'Envol, 8 754 petits déjeuners ont été distribués en 2023, au bénéfice de 2 928 élèves. Depuis 2019, 12 138 élèves ont bénéficié de ces distributions.

1.4. Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE)

Conduite en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale, l'opération vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant. Il s'agit de permettre l'acquisition du français, la connaissance des valeurs de la République et celle du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents.

34 ateliers OEPRE sont ouverts en janvier 2024 sur le territoire de l'EPT de Paris Terres d'Envol.

1.5. L'accueil des moins de trois ans

Première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité, la scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce est donc développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, en particulier en REP et QPV. L'accueil pour les moins de trois ans nécessite un projet particulier et fait à ce titre l'objet d'une concertation au niveau local (ville, acteurs publics de la petite enfance).

17 dispositifs d'accueil des moins de trois ans sont ouverts sur le territoire de l'EPT de Paris Terres d'Envol.

1.6. Le programme d'éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire vise à favoriser le travail collectif des équipes, l'accompagnement et la formation des enseignants pour le développement de pratiques pédagogiques et éducatives adaptées aux besoins des élèves et inscrites dans la durée. Cette politique se fonde sur une carte des réseaux composés d'un collège et des écoles du secteur. Les REP+ concernent les quartiers connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire tandis que les REP correspondent à des secteurs plus mixtes socialement mais rencontrant des difficultés sociales significatives. En REP+, les enseignants bénéficient de formation et de temps de travail collectif sur une partie du temps scolaire, correspondant par exemple à 9 journées dans les écoles.

18 réseaux d'éducation prioritaire sont labellisés sur le territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol, dont 4 en REP+. 108 écoles, dont 26 en REP+, y sont implantées. 24 personnels de l'Éducation nationale (coordonnateurs et remplaçants pour la formation REP+) exercent dans le périmètre de l'EPT.

Rechercher en premier lieu la mobilisation du droit commun

Les politiques d'éducation et de jeunesse en faveur des habitants résidant dans les quartiers politique de la ville de l'EPT Paris Terres d'Envol

1.7. Les dédoublements en GS, CP, CE1

Le dédoublement des classes est la mesure phare en faveur de l'éducation prioritaire, inscrite dans l'objectif global de « 100 % de réussite ». Cette mesure se traduit par des effectifs réduits à 12 élèves par classe et par un accompagnement personnalisé des élèves. Le dédoublement est accompagné par les équipes de circonscription de premier degré et des formations spécifiques sont proposées aux enseignants.

631 classes sont dédoublées à la rentrée 2023 dans les écoles en éducation prioritaire de l'EPT Paris Terres d'Envol, dont 191 GS dédoublées et 440 en CP et CE1.

1.8. Devoirs faits

Depuis l'automne 2017, le dispositif Devoirs faits permet aux élèves volontaires de bénéficier d'un temps pour réaliser leurs devoirs et d'une aide, notamment méthodologique, pour les mener à bien. À compter de la rentrée 2023, Devoirs faits est rendu obligatoire pour tous les élèves de Sixième avec pour objectifs de faciliter leur entrée au collège, de mieux les accompagner et de faire en sorte qu'ils développent l'autonomie nécessaire dans leur travail personnel pour réussir au collège. Le volume horaire peut varier en fonction de leurs besoins.

Sur le territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol, 9 969 collégiens bénéficient de Devoirs faits en 2023-2024.

2. Les programmes et dispositifs partenariaux ou interministériels

2.1. Les Cités éducatives

Les Cités éducatives consistent en une alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, collectivités, associations, habitants. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Cette démarche s'appuie sur l'élaboration de stratégies territoriales ambitieuses et partagées. **2 Cités éducatives sont labellisées sur le territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol à Aulnay-sous-Bois et Sevran.** Par exemple, dans la cité éducative d'Aulnay-sous-Bois, en vue de cultiver le goût de la lecture dès le plus jeune âge, plusieurs livres sont offerts tout au long de l'année pour 1 400 élèves, de la PS au CP. Deux laboratoires de mathématiques ont aussi été conçus et aménagés : ils permettent aux jeunes de 10 à 16 ans de travailler des défis mathématiques. Des étudiants suivant un cursus en mathématiques accompagnent des projets dans les classes. Cette initiative favorise les liaisons interdegrés en proposant des temps d'échanges entre les différentes classes d'un même cycle.

2.2. Les Cordées de la réussite

Elles visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances, en luttant contre l'autocensure et en suscitant l'ambition scolaire des élèves par un *continuum* d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Elles mobilisent l'ensemble des acteurs, collègues, lycées, établissements d'enseignement supérieur, académies et de multiples partenaires (ministères, associations, entreprises...).

Sur le territoire de Paris Terres d'Envol, 7 collèges et 10 lycées sont encordés. 45 cordées existent sur le territoire et 19 établissements d'enseignement supérieur sont tête de cordée.

Le collège Le Parc à Aulnay-sous-Bois est encordé avec l'ENSA – campus des métiers mode, métiers d'art, design - manufacture des Gobelins dans une cordée intitulée « Athena #2 ».

Elle permet des actions de sensibilisation / information pour les équipes éducatives des collèges avec une journée de formation au Campus (présentation de la cordée Athéna et des formations des lycées, échange avec les équipes, rencontre avec des professionnels, visite du MAD, remise des ressources pour sensibiliser les élèves (livrets, brochures, vidéos, pass Athéna). Pour les classes de 4e/3e des activités d'ouverture culturelle et sociale sont organisées (ateliers de découverte au Petit Mob' au Mobilier national) et accueil de classes entières (les arts textiles, la tapisserie, l'art de la couleur, l'art de l'ensemblier décorateur, le quartier des Gobelins, les métiers d'art au XVIIe). La cordée prévoit également d'organiser des stages pour les collégiens en immersion. Cette cordée conduit à l'organisation finale d'une exposition de l'expérience Cordées Athéna à la chapelle des Gobelins (réalisation de l'exposition par un artiste plasticien, restitution des cordées sous format exposition à la Chapelle des Gobelins, itinérance de l'exposition).

2.3. Les PRE

Le Programme de réussite éducative (PRE) vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers un parcours de réussite éducative, toujours sur la base de l'adhésion des familles. Le PRE s'appuie sur le droit commun existant et nécessite un travail en réseau avec les acteurs présents sur le territoire : enseignants, directeurs d'école, assistantes sociales, médecin scolaire, etc.

Rechercher en premier lieu la mobilisation du droit commun

Les politiques d'éducation et de jeunesse en faveur des habitants résidant dans les quartiers politique de la ville de l'EPT Paris Terres d'Envol

3. Les dispositifs d'engagement (Service Civique)

L'objectif de l'engagement de Service Civique est de mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société. Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, il offre un cadre d'engagement où les jeunes pourront se côtoyer et vivre une expérience d'engagement. **39 structures (associatives ou municipales) bénéficient d'un agrément de Service Civique sur le territoire Paris Terres d'Envol** leur permettant de recruter et d'accompagner des volontaires. Parmi ces structures, les collectivités de Paris Terres d'Envol engagées sur le dispositif sont : la mairie de Dugny et la mairie de Drancy.

4. Le soutien à la continuité éducative

4.1 Projet Educatif Territorial (PEDT)

Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il ouvre également des droits à des financements de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) notamment dans le cadre du « Plan Mercredi ». Sur le territoire Paris Terres d'Envol, toutes les villes ont signé un Projet Educatif de Territoire à l'exception d'Aulnay-Sous-Bois.

4.2 Le dispositif « Colo Apprenante »

Les "Colos apprenantes" s'inscrivent dans l'opération "Vacances apprenantes" qui a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs. Elles bénéficient d'un label délivré par l'État qui garantit des bons niveaux de qualité de l'offre éducative et des conditions de sécurité assurées par un encadrement qualifié et expérimenté.

Sur le territoire Paris Terres d'Envol, 25 séjours ont fait l'objet de subventions dans le cadre du dispositif. Ils ont été organisés par la mairie de Sevrans, la mairie de Villepinte, la mairie d'Aulnay-Sous-Bois, la mairie de Drancy, la mairie de Tremblay-En-France, la mairie de Dugny, la mairie du Bourget, le Comité Départemental de Judo et l'association ACSA.

4.3 Appel à projets continuité éducative

Dans le cadre de la continuité éducative et du lien entre le scolaire et le périscolaire, un appel à projet a été initié afin de permettre de mettre en œuvre des actions qualitatives notamment autour des langues sur le dispositif « Accueil Langues ». Dans ce cadre, les communes de Dugny, de Drancy et de Tremblay-En-France ont bénéficié d'une subvention.

5. Le soutien aux associations de jeunesse (appel à projets « Actions Locales Jeunesse Document Stratégique Régional » AJDSR)

L'appel à projets AJ-DSR (BOP 163) permet de financer prioritairement les associations agréées Jeunesse Education Populaire (JEP) selon les axes de continuité éducative, d'engagement, de valeurs de la république et de JOP 2024, tout en accompagnant la vitalité des associations JEP.

5 associations du territoire Paris Terres d'Envol ont bénéficié de subventions dans ce cadre.

Rechercher en premier lieu la mobilisation du droit commun

Les politiques d'emploi en faveur des habitants résidant dans les quartiers politique de la ville

L'unité départementale de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) porte de nombreuses actions qui bénéficient aux habitants des quartiers politique de la ville (QPV).

1/ Des dispositifs d'insertion professionnelle et de solidarité mobilisés en faveur des habitants des QPV

L'objectif de plein emploi fixé par le gouvernement peut s'appuyer sur la mobilisation de plusieurs dispositifs d'insertion professionnelle à destination de l'ensemble des personnes éloignées de l'emploi ou confrontées à des freins spécifiques, avec une attention toute particulière des services de l'Etat en charge du pilotage de ces dispositifs pour s'assurer que les habitants des QPV en bénéficient en priorité.

Ces actions d'insertion professionnelle sont renforcées pour certaines personnes grâce au financement **de structures de l'insertion par l'activité économique**. Ces structures permettent la réinsertion par l'embauche d'un salarié en insertion sur un contrat de 4 à 24 mois et un accompagnement socio-professionnel. En Seine-Saint-Denis, 49 % des 5 873 salariés en insertion en 2023 sont des habitants de QPV (29% au niveau régional) et l'objectif dans les prochaines années sera de renforcer encore cette proportion.

Concernant l'insertion des jeunes, l'Etat, via le pilotage de la DRIEETS, soutient massivement **le réseau des missions locales** du département. Ces structures mettent en place le dispositif du contrat d'engagement jeune (CEJ) qui permet un accompagnement renforcé des jeunes pendant 6 mois avec pour contrepartie d'un investissement hebdomadaire minimal de 15h le versement d'une allocation. L'accompagnement renforcé des missions locales s'adresse ainsi en priorité à un public de jeunes confrontés à des freins à l'emploi. Pour ce dispositif également, une attention particulière est accordée aux les habitants des QPV qui représentent 51% des jeunes reçus au sein des missions locales (28% au niveau régional et 19% au niveau national), avec l'ambition affichée d'accroître encore cette proportion. Dans la même optique de contribuer plus spécifiquement à l'insertion professionnelle des jeunes, l'Etat continuera également de financer à travers différents appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt des référents chargés de conduire des actions « d'aller vers » en direction de jeunes Neet (ni en emploi, ni en étude, ni en formation) afin de les ramener vers les acteurs de l'insertion professionnelle dans le cadre du plan régional d'insertion de la jeunesse des quartiers prioritaires (PRIJ).

L'Etat a par ailleurs prévu de maintenir divers dispositifs bénéficiant à l'ensemble de la population, comme les aides à l'apprentissage qui ont permis un fort développement de l'alternance pour les jeunes de Seine-Saint-Denis (augmentation de +13% des apprentis entre 2021 et 2023 pour s'établir à 18 000 jeunes accueillis en Seine-Saint-Denis) ou spécifiquement dédiés aux habitants de QPV, à l'instar des emplois francs qui octroient une aide financière aux employeurs recrutant un habitant de QPV, avec l'ambition que la forte mobilisation de ce dispositif en Seine-Saint-Denis (1 643 habitants de Seine-Saint-Denis ayant bénéficié de ce dispositif en 2023, correspondant à 35 % des demandes acceptées en Ile-de-France) se poursuivent dans les prochaines années.

Dans le cadre de la **renationalisation du RSA**, les actions d'insertion portée par le conseil départemental sont également accompagnées par les services de l'Etat. Un accord a ainsi été signé en septembre 2021 la reprise de la gestion financière du RSA en contrepartie d'un engagement du département d'intensifier son accompagnement vers l'insertion professionnelle à l'attention de ces publics. La création des agences locales d'insertion sur l'ensemble du territoire en traduit l'attention portée aux plus vulnérables. L'ensemble des agences ont été créées début 2024 et le département a bien atteint ses objectifs de doublement des crédits d'insertion, avec l'objectif que l'amélioration de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui en découlera profite également aux habitants de QPV du département.

L'Etat continuera par ailleurs de financer les cinq cités de l'emploi du département, ce dispositif spécifique étant mis en place pour renforcer l'articulation et la coopération entre les acteurs impliqués dans l'insertion professionnelle et les partenaires mobilisés plus directement sur les politiques de la ville et ainsi d'augmenter l'accès au droit commun des habitants des quartiers.

Le territoire Paris Terres d'Envol accueille 2 Cités de l'Emploi dont les enjeux principaux sont : Renforcer la coopération des acteurs ville, insertion, emploi ; Fiabiliser le recours au droit commun et développer l'aller-vers ; définir une offre spécifique pour les besoins non couverts :

- ✓ 1 sur le territoire du quartier Grand Ensemble de Tremblay issue de la première vague des Cités de l'Emploi. Une animation des acteurs de l'emploi et de la politique de la ville est menée à l'échelle de la ville avec 2 projets phare : lien à l'insertion par l'activité économique et plus largement le rapprochement avec les entreprises
- ✓ 1 Cité de l'Emploi portée directement par l'EPT sur tout son territoire en articulation avec celle de Tremblay. A partir d'un travail de recensement des acteurs emploi et politique de la ville, une programmation d'actions en lien avec les entreprises sera proposée dans tous les QPV.

Rechercher en premier lieu la mobilisation du droit commun

Les politiques d'emploi en faveur des habitants résidant dans les quartiers politique de la ville

2/ Pour répondre à cette ambition, le contrat local des solidarités noué avec le Conseil départemental constituera un levier supplémentaire.

Dans le cadre de la précédente stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'Etat s'est mobilisé pour cofinancer avec le conseil départemental des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des habitants de la Seine-Saint-Denis. Afin de poursuivre cette dynamique, l'Etat signera en 2024 un nouveau contrat avec le département. Cette contractualisation prévoit des actions à l'attention des publics particulièrement vulnérables, autour de thématiques comme la prévention de la reproduction des inégalités dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion, l'accès aux droits des plus démunis ou encore l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. La négociation en cours intègre, pour les actions pour lesquelles cette orientation apparaîtra pertinente, la prise en compte des spécificités des territoires, avec l'idée d'une intervention renforcée dans les QPV.

3/ La réforme du réseau pour l'emploi en Seine-Saint-Denis devrait permettre de renforcer encore cette mobilisation en faveur des habitants de QPV

La réforme du réseau pour l'emploi se traduira par la formalisation au sein de la Seine-Saint-Denis d'une feuille de route départementale mobilisant l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi autour d'objectifs opérationnels. Cette feuille de route, qui fera l'objet d'une large concertation s'articulera avec des plans d'actions intégrant les grandes orientations départementales, complétées des priorités définies avec des comités locaux pour l'emploi qui se mettront en place à un niveau infra-départemental adapté aux besoins des territoires.

Dans le cadre de cette réforme, les publics prioritaires qui figureront dans ces feuilles de route sont les publics les plus éloignés de l'emploi et rencontrant des difficultés particulières. A ce titre, l'Etat veillera à ce que toutes les actions partenariales qui se mettront en œuvre ciblent spécifiquement les habitants des QPV.

La mise en place de l'opérateur France travail et le renforcement de l'accompagnement dont bénéficieront les demandeurs d'emploi se traduiront également par une attention toute particulière aux habitants des quartiers de la politique de la ville. Cette réforme devra également se traduire par un renforcement de l'offre de service à destination des entreprises, notamment pour répondre aux besoins de recrutement des employeurs. Dans la mise en œuvre de ces ambitions, les acteurs du service public de l'emploi rassemblés dans le réseau pour l'emploi veilleront à ce que les entreprises implantées dans les QPV bénéficient à plein de cette offre de service renforcé.

Rechercher en premier lieu la mobilisation du droit commun

Les politiques de développement économique et de création d'entreprises (Bpifrance) en faveur des habitants résidant dans les quartiers politique de la ville

Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des Réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Il a été annoncé la mise en œuvre dès 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés à plus de 450 M€ sur 4 ans.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

La mobilisation des moyens de droit commun de Bpifrance

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes :

Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers

« **Mon Pass Créa** » : afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ».

Collectif Cap Créa : Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa : 26 réseaux associatifs s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise. *Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.*

Soutien financier aux réseaux : Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027. Cette action est conduite étroitement avec les co-financeurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.

Financer les entrepreneurs : Bpifrance mobilise, avec ses partenaires, différents outils financiers permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs notamment : le **prêt d'honneur Création-Reprise**, le **prêt d'honneur solidaire**, la **garantie bancaire**, le **microcrédit professionnel**.

La mobilisation de crédits spécifiques via le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »

Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :

Valoriser les entrepreneurs / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers

Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes

Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers

Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises

Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers.

En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

Les moyens d'avoir le plus d'impact possible

S'appuyer sur les projets associatifs pour renforcer et accompagner l'impact du droit commun, et non s'y substituer

Les projets associatifs financés au titre des appels à projets doivent être articulés avec le droit commun - ne pas agir en doublon ou en "compensation" des acteurs de droit commun - en axant notamment sur : l'aller vers, le "dernier km", l'innovation sociale, ...

Il s'agira donc, pour les années qui viennent, de construire les bons dispositifs permettant de :

- ✓ Conforter le tissu associatif en poussant les associations vers plus de professionnalisation/structuration, en particulier dans les quartiers qui en manquent le plus, en proposant une politique de formation complète ;
- ✓ Evaluer les actions financées par la politique de la ville et leur impact dans une logique d'amélioration continue ;
- ✓ Inciter les associations à réinterroger leurs actions et projets afin notamment de construire leur modèle économique / de financement sur la durée, leur essaimage, etc. (en étudiant l'opportunité de co-construire une ingénierie d'accompagnement à la « bonne échelle » ;

Les moyens d'avoir le plus d'impact possible

Inscrire les habitants au cœur de l'action grâce à des pratiques de participation souples et réalistes et à une approche sur leurs « parcours »

La participation habitante doit être réaffirmée comme **constituante de la politique de la ville**, et de l'ADN de la mise en œuvre du présent contrat « Engagements Quartiers 2030 ».

Cependant, l'évaluation des précédents « contrats de ville » a permis de tirer les enseignements sur la participation des habitants : quand celle-ci est pensée de manière trop « rigide », autour d'instances créées de toute pièces, **elle ne parvient pas à associer de manière concrète et sur la durée des habitants dans leur diversité.**

Une **commission « Participation Citoyenne » pilotée par Mohamed Mechmache**, a été mise en place : ses travaux pourront irriguer les pratiques pour les années à venir. L'ANCT a également réalisé un **état des lieux des démarches participatives**, identifiant les freins et moteurs.

Forts de ces analyses et ressources, il sera important de **garantir une participation effective des habitants** en poursuivant les principes suivants :

- ✓ Une **participation à concevoir de manière souple**, en s'appuyant sur les pratiques existantes qui fonctionnent et sur une variété d'outils à mobiliser en fonction du besoin, par exemple :
 - **Instances et groupes réguliers** : conseils de quartiers, groupes de rencontres citoyennes, associations d'usagers et de locataires, associations de jeunes, etc.
 - **Réunions et événements plus ponctuels** : forums, réunions publiques, ateliers de concertation, diagnostics en marchant, etc.
 - **Enquêtes et focus groups.**
- ✓ Une **participation qui vise à associer les habitants dans leur diversité**, « là où ils se trouvent » :
 - **Aller vers les habitants** : en pied d'immeubles, chez eux (porte à porte), dans les équipements publics, dans les établissements scolaires, etc.
 - **S'appuyer sur les acteurs de terrain au contact des habitants**, pour qu'ils se fassent les relais auprès d'eux des actions de participation et facilitent leur mobilisation (travail de conviction, de facilitation logistique, de rappels/relances, etc.)
- ✓ Une **participation qui se traduit en actes** :
 - **Véritable co-écriture et participation à la mise en œuvre des projets de quartiers**
 - **Participation à la conception et au déploiement des actions concrètes, en particulier celles financées au titre des appels à projets**
 - **Participation à des instances de pilotage du contrat, dans des formats et conditions à définir, dans une logique de co-décision**
- ✓ Un **suivi de la participation des habitants** : recensement des dispositifs de participation, mesure de leurs résultats (nombre d'habitants associés, régularité, diversité, etc.) et de leurs effets (recensement des évolutions concrètes permises grâce à la participation des habitants)
- ✓ Un **outillage de la participation citoyenne**, en s'appuyant notamment sur l'ingénierie existante (Ecole de la Rénovation Urbaine, Profession Banlieue, services démocratie des villes, etc.), voire une ingénierie partagée à l'échelle de Paris Terre d'Envol si les villes en ressentent le besoin.

Il sera également important de développer une **réflexion en termes de "parcours" en partant des besoins individuels** plutôt qu'une approche seulement par thématique ou type d'acteur : diffuser des **approches types "personae"** pour **identifier les manques/freins à l'épanouissement des personnes, et les leviers pour leur autonomisation.**

En ce sens, les annexes communales du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » permettront de décliner localement les orientations de la présente convention cadre, et prévoiront les modalités de participation citoyenne dans chaque commune.

Faire de la transition écologique une opportunité pour répondre aux problématiques des habitants et des quartiers, plutôt qu'une contrainte

La question environnementale et celle liée à la transition écologique sont des préoccupations et des réalités quotidiennes qui impactent les conditions de vie des habitants des quartiers. A titre d'exemples :

- ✓ **70% des habitants des quartiers de la politique de la ville ont été confrontés à une température trop haute dans leur logement pendant l'été (contre 56% au niveau national) et 52% à une température trop basse pendant l'hiver (contre 35% au niveau national) en 2022 (Harris Interactive pour l'ANRU en 2022).**
- ✓ **Plus de 50% des habitants de QPV** indiquent avoir des difficultés pour trouver un endroit afin de **bénéficier de fraîcheur dans leur quartier** (manque d'espaces verts, bâtiments mal isolés, ...).
- ✓ **Une grande partie des quartiers de Paris Terres d'Envol sont exposés aux pollutions de l'air et aux pollutions sonores.**
- ✓ **La précarité énergétique** est un enjeu croissant, dans un territoire où les quartiers de la politique de la ville comprennent **plus de 70% de logements construits avant 1975 (INSEE).**

Les **habitants des quartiers sont aussi des acteurs des transitions** : par les prises d'initiative comme les jardins partagés, le déploiement des circuits courts, les expérimentations d'économie sociale et solidaire, ou encore les pratiques de réemploi...

L'erreur sur le sujet de la transition écologique serait de culpabiliser les habitants des quartiers. En effet, par leurs modes de vie, ils **ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale**. Il ne faut donc pas faire de la transition écologique une « injonction par le haut », mais au contraire un moyen concret d'améliorer les conditions de vie des habitants et leur résilience, en matière :

- ✓ De qualité du cadre de vie : végétalisation et réduction de l'exposition aux nuisances ;
- ✓ D'économie budgétaire : réduction des charges énergétiques, des coûts des déplacements, d'achats grâce aux réparations et au réemploi ;
- ✓ De santé et de qualité de l'alimentation ;
- ✓ De lien social et de solidarités : par les actions collectives autour des circuits courts, de l'agriculture urbaine, de la sensibilisation au dérèglement climatique et à la biodiversité/au respect du vivant, etc.

Les quartiers ont donc le potentiel pour viser l'exemplarité écologique et construire les solutions résilientes pour demain. Les moyens importants déployés par les pouvoirs publics sur la question (fonds verts, plan vélo, programmes de rénovation énergétique, etc.) sont à capter et à flécher autant que possible au bénéfice des « priorités pour les quartiers ».

Renforcer la collaboration avec les entreprises et les acteurs privés au service des habitants des quartiers

Les **entreprises et les acteurs privés** (et leurs représentants et réseaux : branches, chambres consulaires, organisations patronales, clubs d'entreprises et clubs DRH, etc.) ont vocation à être davantage parties-prenantes de la politique de la ville à plusieurs titres :

- ✓ **Mieux connecter leurs opportunités d'emploi avec les habitants** des quartiers, notamment dans les secteurs qui recrutent ;
- ✓ Organiser des actions multi-dimensions permettant de **faire découvrir les métiers, les filières locales** (notamment les filières d'excellence), **les perspectives d'emploi et d'évolution** ... en faisant le lien avec le secteur de la formation pour **accompagner de vrais parcours de carrières** ;
- ✓ **Investir dans les quartiers et à proximité en tant que lieux de développement économique et d'innovation** ;
- ✓ **Déployer leur responsabilité sociale des entreprises** au profit des quartiers, notamment dans le cadre des actions et projets développés et soutenus par leurs fondations.

A ce titre, il paraît important d'associer a minima la communauté « **Les entreprises s'engagent** », BPIFrance, ainsi que les chambres consulaires. A terme, une coordination avec les grands acteurs économiques du territoire (zones aéroportuaires, grands comptes, etc.) pourrait être mis en place.

Evaluer l'action et prendre du recul pour s'améliorer ensemble en continu

Le dispositif de gouvernance, au-delà de la réunion annuelle prévue par l'instruction ministérielle du 4 janvier 2024, tout comme le cadre précis d'évaluation, seront co-construit et annexés au présent cadre socle d'ici juin 2024. Ces annexes comprendront notamment les indicateurs d'évaluation grâce aux statistiques actualisées à l'échelle des quartiers (non disponibles à date d'adoption du contrat, elles sont attendues au cours du premier trimestre 2024).

3

AGIR SUR LE TERRAIN

Des projets de quartiers vivants et partagés

La méthodologie d'élaboration des projets de quartiers

Le présent contrat cadre a vocation à être complété par des annexes communales déclinant localement, pour chaque commune appartenant à l'EPT Paris Terres d'Envol, les objectifs ici définis. Ces annexes prévoient notamment les modalités de la participation citoyenne sur la commune et permettront de souligner les axes qui ont une acuité particulière sur le territoire, afin de répondre précisément aux besoins locaux.

Les contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » doivent traduire une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire. Chaque maire sera donc au cœur de l'élaboration des annexes communales des contrats de ville, dont l'élaboration sera co-construite avec l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol et la préfecture de département, dans le respect des compétences respectives des communes et de l'EPT.

De même, la participation citoyenne alimentera la déclinaison locale des objectifs de la présente convention cadre, afin d'assurer une réelle appropriation des priorités par les habitants pendant toute la durée des contrats de ville.

Le contrat de ville Engagements Quartiers 2030 de Paris Terres d'Envol approuvé le 26 février 2024 à Aulnay-sous-Bois

Jacques WITKOWSKI
Préfet de la Seine-Saint-Denis
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Le préfet de la Seine-Saint-Denis

Jacques WITKOWSKI

Bruno BESCHIZZA

Président de Paris Terres d'Envol
Maire d'Aulnay-sous-Bois

